

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 950 portant interdiction de séjour

n° 950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1961

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro
31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le séjour dans les Cercles de Dikhil, Ali-Sabieh et Tadjourah est interdit au nommé : Djama Guireh Bogoreh, Somali Issa Foulaba rer Nour, né vers 1934 à Djibouti, fils de Guireh Bogoreh et de Fatma Bœuh, condamné le 3 août 1959 à dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol. Art. 2. — L'arrêté 2008 du 28 août 1959 est abrogé en ce qui concerne Djama Guireh Bogoreh. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, J. COMPAIN.